



*Mémoire de l'Observatoire du documentaire*

*Présenté au  
Ministre de la Culture et des Communications du Québec*

*Dans le cadre de la consultation publique  
visant le renouvellement de la politique culturelle du Québec*

*Le 6 mai 2016*

*Observatoire du documentaire*  
5154, rue Saint-Hubert, Montréal, Québec H2J 2Y3 514 903-7668 [www.obsdoc.ca](http://www.obsdoc.ca)

## ***L'Observatoire du documentaire***

*L'Observatoire du documentaire se veut un lieu de réflexion, de rassemblement et de dialogue afin d'assurer au documentaire sa place essentielle sur toutes les plateformes de diffusion. Il favorise la concertation et les actions du milieu autour de cette mission. Il regroupe les associations professionnelles et organismes suivants :*

*Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI), Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), Association québécoise de la production médiatique (AQPM), Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Bell Media (Canal D), Documentaristes du Canada (DOC), Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC), Guilde canadienne des réalisateurs (GCR), Office national du film du Canada / National Film Board of Canada (ONF/NFB), Regroupement des distributeurs de films du Québec (RDFQ) représenté par Films du 3 Mars (F3M), Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), Société Radio-Canada (SRC), Société des Auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), Télé-Québec (TQ).*

## **Introduction**

*L'Observatoire du documentaire salue les mesures mises en place par le gouvernement afin de renouveler la politique culturelle québécoise. Près de 25 ans après l'adoption de la première politique nationale de 1992, il est clair que des ajustements s'imposaient afin de l'inscrire dans la conjoncture de 2016. Les changements technologiques récents et le faible investissement des pouvoirs publics en culture, au cours des dernières années, ont marqué le milieu du cinéma documentaire, de même que l'ensemble du milieu culturel. La prise en compte de ces nouveaux paradigmes ainsi que de la place que devrait occuper l'action gouvernementale dans ce contexte ne peuvent être que positifs.*

*Comme le disait si judicieusement la Ministre Liza Frulla-Hébert, dans son introduction à la première politique culturelle québécoise de 1992 « L'art et la culture comptent parmi les principaux facteurs de cohésion d'une société et de son humanisation : « La culture s'avère la référence par excellence pour le citoyen quant à son appartenance et à ses liens avec cette société. »<sup>1</sup> Nous sommes encore totalement en accord avec ces propos qui expriment bien le rôle essentiel et toujours actuel de la culture dans notre société pluraliste. Nous espérons que la présente consultation conduira à jeter les bases d'une nouvelle politique reflétant davantage la réalité du milieu du cinéma documentaire et de la culture en général au sein de la société québécoise.*

## **Le documentaire**

*Au Québec, le cinéma documentaire occupe une place de première importance, et ce pour des raisons sociales autant qu'artistiques. Notre tradition de conteurs y est peut-être pour quelque chose; nous aimons les histoires émanant du réel, celles qui mettent en lumière des fragments de vies, des parcelles d'humanité. Le cinéma documentaire a souvent permis, à des moments charnières de notre histoire, d'offrir un miroir à notre société; il émeut et instruit, divertit et passionne. Pionniers du cinéma, les documentaristes ont été de ceux qui ont changé la manière de capter les histoires et de les raconter, ce qui a d'ailleurs permis aux Québécoises et aux Québécois d'acquérir une réputation mondiale d'excellence en ce domaine. De Denys Arcand à Philippe Falardeau, de Pierre Perrault à Alanis Obomsawin, de nombreux cinéastes ont fait et perpétuent la renommée du Québec. Ce qui fait dire à plusieurs que notre tradition cinématographique documentaire est une spécificité nationale, qu'elle caractérise notre cinéma.*

*De par le monde et les grands événements internationaux, le Québec s'est taillé une réputation d'excellence dans le domaine du documentaire. Il rayonne mondialement dans les grands festivals, de Nyon à Toronto, en passant par Amsterdam et Berlin. Il tient une place importante au petit écran de même qu'en salle et sur les nouvelles plateformes numériques, avec des œuvres qui repoussent les limites de cette forme d'art autant que les idées reçues. À l'heure où les débats se complexifient, où certains médias font la couverture de l'actualité de manière trop souvent superficielle, le documentaire plonge au cœur du sujet avec souvent plus de nuance. Il se veut essentiel à la vie démocratique et sociale donnant la parole aux sans voix, explorant des sujets peu connus et léguant ses traces en héritage aux générations suivantes.*

Plusieurs documentaires d'ici ont eu un impact considérable, par la pertinence de leur sujet autant que par leurs qualités artistiques : *Anticosti: la chasse au pétrole extrême*, *Roger Toupin, épicier variété*, *Over My Dead Body*, *Le profil Amina*, *Chercher le courant*, *Survivre au progrès*, *La Reine malade*, *Les États-Unis d'Afrique*, *Godin, Falardeau, Québécoisie*, *La nuit, elles dansent*, *Carré rouge sur fond noir*, *La marche à suivre*, *Le Semeur*, *Bull's Eye, un peintre à l'affût*, *L'imposture*, *L'industrie du Ruban rose*, *Ce qu'il reste de nous*, *La dérive douce d'un enfant de Petit-Goâve*, *Last Train Home*, *Les voleurs d'enfance*, *Québec sous ordonnance*, *La poubelle province*, *Homo Toxicus*, *Dans un océan d'images*, *Vous n'aimez pas la vérité*, *War Babies...nés de la haine*, *Alphée des étoiles*. Plusieurs de ces films ont représenté le Québec dans les plus grands événements mondiaux, de Cannes à Hollywood, ou ont été primés par les jurys internationaux les plus exigeants.

## **Bilan**

Or, depuis quelques années, les documentaristes et producteurs voient les embûches se multiplier. La profession a été lourdement affectée par la conjoncture économique défavorable et par une série de décisions qui ont considérablement fragilisé notre capacité à poursuivre cette lancée. Nous ne nous éterniserons pas à ce sujet, qui a fait l'objet de moult publications dans le passé, mais il est tout de même important de rappeler rapidement les nombreuses coupures qui ont freiné le développement de ce secteur depuis une dizaine d'années. Sur le plan fédéral, plusieurs programmes n'ont pas été reconduits et le financement d'institutions comme Radio-Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film du Canada a été réduit. Le budget du Fonds des médias du Canada a aussi diminué durant cette période. Les conséquences se font toujours sentir malgré l'impulsion du gouvernement fédéral qui vient d'injecter des fonds dans quelques-unes de ces institutions.

Au Québec, le financement est resté relativement stable ou a aussi diminué. Des organismes tels que le CALQ et la SODEC ont subi des compressions notables. En tenant compte de l'inflation, les budgets des organismes tels que la SODEC et le CALQ ont diminué dans les dix dernières années. Les artisans du milieu du documentaire ont même dû se battre *bec et ongles*, récemment, pour préserver les crédits d'impôt applicables aux productions cinématographiques québécoises, qui n'ont toutefois pas été rétablis exactement au niveau de ce qu'ils étaient précédemment.

Par ailleurs, Télé-Québec a subi de nombreuses coupures depuis une dizaine d'années qui se sont directement répercutées sur le documentaire. À notre avis, le seuil critique est atteint. La chaîne publique continue de remplir sa mission, comme elle peut, mais les contraintes budgétaires exercent sur elle une pression telle qu'elle se retrouve de plus en plus tributaire des cotes d'écoute, ce qui a nécessairement un impact sur le type d'œuvre présenté. Le documentaire québécois est toujours présent à l'antenne de Télé-Québec, mais pourrait occuper une place plus importante si la chaîne avait les moyens de ses ambitions.

Ces multiples facteurs ont eu des conséquences sur les budgets de production qui n'ont cessé de baisser au cours des dix dernières années. En examinant les chiffres pour l'ensemble des productions documentaires (incluant les émissions uniques, les longs métrages, les miniséries et les séries), les données sont sans équivoque. Alors que la moyenne des dix dernières années comportait 172 productions par année pour un coût de production total de 124 267 026 dollars, l'année 2014-2015 aura permis la production de 200 documentaires, au coût total de 122 116 964 dollars.<sup>2</sup> En dix ans, le coût de production n'a donc pas évolué, et ce, sans tenir compte de l'inflation, qui prise isolément, aurait dû indiquer une hausse des coûts.

Cette diminution des ressources se fait sentir chez les artisans du documentaire qui voient leur budget fondre année après année. Faute de moyens, certains sujets importants sont délaissés. Le public n'a donc pas accès à autant d'œuvres de qualité. Les compagnies de production peinent à survivre mettant en péril de

nombreux emplois. Dans la dernière décennie, de nombreux artistes et artisans, ainsi que de nombreuses compagnies de production parmi les plus en vue au Québec et à l'étranger, ont été contraints d'arrêter leurs activités, faute de soutien ou de politiques financières favorables. Sans une vision d'État proactive et visionnaire en regard des nouvelles conjonctures structurelles, technologiques et financières, la profession vacille. Pourtant, de jeunes talents issus de nos écoles de cinéma continuent d'affluer avec la même volonté de rayonner sur l'échiquier mondial et national, la même volonté de poursuivre dans ce filon artistique qui caractérise le Québec.

### **Importance économique de la culture**

L'industrie du documentaire est donc fragilisée et ne reçoit pas les crédits gouvernementaux qui lui permettraient de jouer pleinement son rôle. Elle est, à ce titre, dans la même situation que plusieurs autres disciplines artistiques. Le constat est d'autant plus troublant que l'on répète inlassablement depuis des années à quel point la culture joue un rôle de première importance au plan économique. Les industries culturelles québécoises contribuent au produit intérieur brut de la province, à la hauteur de 4,1 %, bien davantage qu'une multitude d'autres industries.<sup>3</sup>

Nous devons encore une fois le dire, la culture participe pleinement à la création d'emplois au Québec. Les taxes et impôts payés localement n'échappent pas au fisc contrairement à plusieurs secteurs d'activité recevant aussi des subsides de l'État, et qui délocalisent pourtant certains emplois à l'étranger. Les entreprises québécoises liées à la culture sont aussi en très grande majorité des PME qui investissent les profits engrangés directement au Québec. Chaque dollar investi par l'État en culture participe donc pleinement à l'enrichissement économique des Québécoises et des Québécois.

### **Les nouveaux défis**

Au-delà des difficultés récurrentes que connaît le monde culturel, une nouvelle conjoncture vient déstabiliser un milieu déjà très fragilisé. L'avènement du numérique et surtout, des plateformes de diffusion en ligne, viennent bouleverser les pratiques. Les conséquences de ces bouleversements commencent à peine à se faire sentir. Le domaine de la musique est touché depuis longtemps, mais c'est maintenant au tour de la production cinématographique et télévisuelle d'être frappée de plein fouet. Nous ne pouvons d'ailleurs que souscrire au constat établi dans le document ministériel fourni dans le cadre de la consultation:

*« Les médias québécois, notamment Télé-Québec, sont d'importants vecteurs de la culture québécoise et de la langue française. Ils jouent un rôle indéniable en matière de production, de consommation et de partage de produits culturels. L'environnement dans lequel ils évoluent a été transformé en profondeur par l'évolution des technologies. Ils font désormais face à une concurrence importante de l'offre internationale, ce qui a pour effet de marginaliser la place des contenus québécois et de langue française sur les plateformes mobiles et Internet. [...] Plusieurs plateformes de diffusion sont gérées par des entreprises privées étrangères, et leur réglementation échappe à l'État québécois. »<sup>4</sup>*

Nous sommes extrêmement satisfaits de constater que le ministère arrive à la même conclusion que nous sur ces questions. L'Observatoire du documentaire avait d'ailleurs organisé, en novembre dernier, un forum qui abordait ces enjeux. Les échanges avaient permis de mettre en lumière les nombreuses convergences dans les points de vue des diverses associations et la nécessité que les gouvernements interviennent rapidement pour adapter leur législation à ce nouveau contexte. Cette discussion est d'ailleurs disponible en ligne.<sup>5</sup>

Pourtant, rien ne bouge malgré les menaces réelles qui pèsent sur la culture nationale. D'ici quelques

années, si rien n'est fait, tout porte à croire que la culture québécoise, ne pouvant concurrencer les grandes plateformes évoluant dans un univers complètement dérèglementé (comme Netflix pour ne nommer que cette dernière), perdra du terrain. Les chiffres sont clairs. Selon une enquête du CEFRIO, « 39 % des adultes québécois visionnent des émissions, des séries télé ou des films en ligne tandis que chez les adultes de 18 à 34 ans, 62,2 % regardent la télé en ligne ».<sup>6</sup> Les données de l'Observateur des technologies médias démontrent une tendance semblable : « En 2014, 24% des jeunes canadiens francophones de 18 à 34 ans étaient abonnés à Netflix. »<sup>7</sup> L'abonnement chez les jeunes avait triplé par rapport aux chiffres de l'année précédente. Les conséquences de ce transfert massif et extrêmement rapide de spectateurs vers le web est expliqué de manière limpide dans *Plaidoyer pour une taxe additionnelle sur les services internet et de téléphonie mobile dédiée à la création de nouveaux produits culturels québécois* publié en décembre dernier par l'AQPM. En voici un extrait :

*« Dans le secteur audiovisuel, la fréquentation en salles (cinéma) de même que l'abonnement à la télédistribution sont en baisse au profit des services de radiodiffusion par Internet, qu'on appelle aussi services par contournement (SPC), comme Netflix, iTunes, YouTube, Hulu Plus Canada, Amazon Prime Instant Video, Dailymotion, Canal+ Canada, Shomi, CraveTV, Illico Club à volonté, tou.tv extra, etc. Ces services donnent accès à une vaste variété de films, de documentaires, de séries dramatiques, de spectacles de variété et de vidéoclips par l'entremise d'Internet. Cette mutation entraîne d'importantes conséquences négatives sur le financement des produits culturels québécois. Dans le système de radiodiffusion réglementé, toutes les entreprises – stations de radio traditionnelles, services sonores payants, services de radio par satellite, services de programmation télévisuelle en direct, spécialisés ou payants, entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres ou par satellite - doivent investir une portion de leurs revenus annuels dans le financement de produits culturels nationaux. Ces contributions annuelles sont versées directement à des fonds de production, comme MusicAction, le Fonds des médias du Canada, les Fonds de production indépendants certifiés (FPIC) ou encore à d'autres initiatives de soutien comme le Fonds RadioStar. De plus, toutes les transactions impliquant un transfert de contrôle dans le domaine des services de programmation de radiodiffusion réglementés donnent lieu au versement d'avantages tangibles proportionnels à la valeur de la transaction. Ces paiements sont majoritairement effectués dans ces mêmes fonds de production. Ces mesures permettent d'assurer une production permanente de nouvelles créations grâce à une alimentation constante des ressources financières qui y sont consacrées. Or les fournisseurs d'accès Internet (FAI), les services de téléphonie mobile (STM), de même que les services de programmation de radiodiffusion par Internet ou par téléphonie mobile n'ont aucune obligation de contribuer au financement de ces fonds. Ces derniers contournent le cadre réglementaire. En fait, ils y échappent totalement. Avec pour résultat, qu'au fur et à mesure qu'ils gagnent du terrain au détriment des entreprises de radiodiffusion réglementées, qu'ils accaparent une part croissante de l'écoute des auditeurs, spectateurs et téléspectateurs québécois, le flux d'investissements dans la création de nouveaux produits culturels québécois se tarit. De plus, à cause de cette concurrence puissante et injuste, les revenus annuels des acteurs du système réglementé diminuent et conséquemment le soutien financier à la production, qui est directement tributaire de ces revenus. Pour mieux faire face à cette concurrence, ces services réglementés demandent et obtiennent des assouplissements de leur cadre réglementaire qui auront également pour effet de réduire le soutien financier à la production. »*

La bilan est sans ambiguïté. Les productions québécoises, dont les documentaires, dans un univers où le financement se tarit, ne pourront plus voir le jour ou n'auront plus les moyens de se distinguer et de concurrencer le niveau de qualité des autres productions internationales. Face à des œuvres nationales inexistantes ou moins intéressantes, les Québécoises et les Québécois choisiront donc des œuvres étrangères, pour la plupart américaines et non francophones. Faute de moyens adéquats, le Québec se retrouvera en queue de peloton de la production cinématographique et télévisuelle, lui qui pourtant brille par son

*originalité dans tous les festivals et marchés du monde. Le documentaire ainsi que la production de séries de fiction singulières, à travers lesquels les Québécoises et les Québécois ont évolué et se sont reconnus dans leur histoire récente, en souffriront.*

*À notre avis, c'est l'effritement de la culture québécoise qui est en jeu ici. À moyen terme, c'est notre capacité à attirer les nouvelles générations vers des produits culturels québécois qui est compromise.*

### **L'action gouvernementale**

*Une question posée dans le document de travail nous interpelle d'ailleurs directement à ce propos et en lien avec les inquiétudes que nous venons d'exprimer : « Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives )? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement ? »*

*Nous pensons que dans ce contexte, les principes qui sous-tendent la nouvelle politique culturelle se doivent de reposer sur une philosophie basée sur l'intervention active de l'état par l'entremise de mesures gouvernementales diverses et audacieuses, en cohérence d'ailleurs avec ce qui a fait le succès du Québec en matière de culture. On peut rappeler à cet égard la création par Jean Lesage, en 1961, du ministère des Affaires culturelles et par Robert Bourassa, en 1988, de la Société générale des industries culturelles (ancêtre de la SODEC), ou encore de la mise en œuvre des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle. Toutes ces mesures étatiques ont fortement contribué à dynamiser le secteur culturel depuis plus de cinquante ans.*

*La nouvelle politique culturelle québécoise doit, pour assurer l'avenir de la culture au Québec et son déploiement sur la scène internationale, embrasser ces principes basés sur l'action gouvernementale. Un laisser-faire dans ce domaine qui ne viserait qu'à apporter des correctifs mineurs aux politiques déjà en place aurait pour conséquence d'entraîner, à moyen et à long terme, la culture québécoise sur la voie de la marginalisation. C'est aussi toute une industrie qui est menacée, des milliers d'emplois qui sont en danger.*

*Cette action gouvernementale doit permettre un arrimage entre les actions des différents ministères. Ces principes se retrouvaient d'ailleurs au cœur de la politique culturelle de 1992 qui cherchait aussi « l'harmonisation des actions, dans laquelle le dialogue et la concertation des actions entre les ministères et les organismes d'État seront intensifiés.»<sup>10</sup> Ces principes nous semblent toujours pertinents aujourd'hui et nous espérons qu'ils seront au cœur de la nouvelle politique culturelle. Nous croyons qu'une des pistes intéressantes se trouve d'ailleurs dans l'interrelation des actions entre le ministère de la Culture et des Communications et ceux des Finances et du Revenu. Une optimisation de certaines mesures fiscales pourrait, en effet, contribuer à l'épanouissement de la culture québécoise et assurer son financement à long terme.*

*Par ailleurs, il nous apparaît important de souligner que le Québec dispose d'un réel pouvoir sur ces questions qui, nous en sommes conscients, chevauchent les champs de compétence fédérale. Le gouvernement québécois ne doit toutefois pas y voir « l'occasion » de se soustraire à ses obligations de protéger la spécificité de la culture québécoise. D'ailleurs, en plus d'utiliser les moyens dont il dispose, le Québec doit exercer de fortes pressions pour que l'État fédéral adopte des politiques au diapason du consensus culturel québécois sur ces questions. Le Québec doit surtout donner l'exemple en mettant en place des mesures innovantes. À défaut d'avoir obtenu les demandes inscrites dans sa politique culturelle de 1992, c'est-à-dire « les pouvoirs exclusifs »<sup>11</sup> qui lui sont nécessaires pour assumer ses responsabilités » l'État*

*québécois doit continuer d'embrasser cette philosophie, comme il l'a fait dans le passé, afin d'assurer à « l'unique société francophone majoritaire d'Amérique du Nord »<sup>12</sup> son épanouissement culturel complet.*

### ***Les moyens***

*Des solutions audacieuses existent en cohérence avec cette philosophie politique. Nous laisserons toutefois au gouvernement le loisir de déterminer quels moyens seraient les plus appropriés afin de protéger la spécificité culturelle québécoise. Mentionnons tout de même quelques solutions qui ont été suggérées dans le passé dans des documents commandés par le gouvernement, par des institutions gouvernementales ou par diverses associations à ce sujet. Malgré leur pertinence, aucune de ces solutions n'ont pourtant été appliquées, à ce jour.*



**Quelques mesures qui pourraient être appliquées au Québec, en plus d'une majoration du budget de Télé-Québec, de la SODEC et du Conseil des arts et des lettres :**

- **Assujettir les produits électroniques vendus au Québec, qui servent à la réception de contenu culturel numérisé à un frais de type écofrais (frais de gestion environnemental) ou à une taxe.**

*L'imposition même modeste d'une taxe ou d'un frais sur les appareils de réception de contenus culturels numérisés — téléviseurs, cinéma maison, lecteurs, décodeurs, ordinateurs, portables, tablettes, mini-tablettes, liseuses, consoles de jeux vidéos, téléphones intelligents — permettrait incontestablement d'assurer un financement récurrent et croissant de la création culturelle québécoise.<sup>13</sup> - Recommandation issue du Groupe de travail sur les enjeux du cinéma (GTEC)*

- **Une taxe possible sur les services Internet résidentiels, pour soutenir notamment le financement de la culture.**

*Plusieurs produits culturels, en particulier les pièces musicales ou les films téléchargés, proviennent de fournisseurs situés à l'extérieur du Québec. Ces fournisseurs n'ont pas l'obligation de percevoir la TVQ, et le Québec perd plusieurs millions de dollars en revenus. De plus, le partage de contenu culturel sur Internet peut réduire les revenus que tirent les artistes de leurs créations. La commission recommande donc au gouvernement d'étudier la possibilité d'imposer une taxe sur les services Internet résidentiels, afin de soutenir notamment le financement de mesures existantes ou nouvelles visant la culture.<sup>14</sup> - Recommandation issue du Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*

- **Taxe additionnelle (qui) devrait s'appliquer aux services Internet et de téléphonie mobile résidentiels et que le produit de celle-ci devrait être entièrement consacré à la bonification des mesures existantes ou à de nouvelles mesures de soutien à la création de produits culturels québécois.**

*Le secteur de la production étant déjà sous-financé, ces sommes ne doivent évidemment pas remplacer du financement public existant. Le but d'une telle mesure est d'accroître le financement disponible afin d'offrir aux Québécois une plus grande variété de produits culturels de qualité sur une multiplicité de plateformes.<sup>15</sup> - Recommandation issue de *Plaidoyer pour une taxe additionnelle sur les services internet et de téléphonie mobile dédiée à la création de nouveaux produits culturels québécois* publié en décembre 2015 par l'AQPM*

- **La perception de la taxe de vente et des impôts sur le revenu liés au commerce électronique.**

*La généralisation d'Internet a entraîné une véritable révolution dans les relations commerciales, avec l'introduction puis le développement du commerce électronique. Sur le plan fiscal, le développement du commerce électronique soulève des problèmes majeurs, pour ce qui est de la perception de la taxe de vente comme de celle des impôts sur le revenu. Ce problème n'est pas particulier au Québec, et affecte toutes les juridictions. [...] La commission recommande que le gouvernement du Québec entreprenne des discussions avec le gouvernement fédéral afin que ce dernier accepte d'administrer, pour le compte du Québec, les inscriptions qui deviendraient obligatoires dans le régime de la TVQ pour les entreprises*

*situées à l'extérieur du Québec effectuant des fournitures au Québec sans y avoir de présence physique ou significative. Dans le cas de la perception des taxes de vente lors des transactions par Internet effectuées par des fournisseurs de pays étrangers, la commission recommande que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il intensifie ses efforts dans le cadre des travaux en cours de l'OCDE. Pour la perception de la taxe de vente liée au commerce électronique effectué avec le reste du Canada et avec les pays étrangers, la commission est d'avis que le gouvernement du Québec devrait assumer un leadership dans ce dossier, parmi l'ensemble des provinces canadiennes<sup>16</sup> - Recommandation issue du **Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise***

### **Avantages de ces approches**

*Toutes ces recommandations ont le mérite d'aborder la question du financement de la culture par une approche moderne adaptée aux changements technologiques de notre époque. Elles permettraient à l'État québécois d'injecter de l'argent « neuf » dans la culture tout en proposant des solutions à long terme qui pourraient assurer sa pérennité. Ces recommandations n'envisagent pas l'épanouissement de la culture « en silo » pour chacune des disciplines artistiques, mais bel et bien de manière large en plaçant la culture dans une réflexion qui englobe de surcroît le rôle qu'a l'état sur le plan fiscal, à l'ère numérique, dans cette nouvelle économie dématérialisée.*

### **Continuité**

*Outre les mesures nouvelles que le Québec se doit d'embrasser, il est clair que le gouvernement doit poursuivre son travail afin de soutenir les institutions déjà en place comme la SODEC, le CALQ et Télé-Québec. Les diverses recommandations mentionnées précédemment pourraient d'ailleurs servir à financer ces institutions qui en ont grandement besoin. Par exemple, pour la seule institution du CALQ, le Mouvement pour les arts et les lettres estimait que le budget « nécessiterait une hausse de 45 millions de dollars due à la croissance des besoins et au poids grandissant du secteur culturel dans l'économie. »<sup>17</sup>*

*Pour ce qui est de Télé-Québec, alors que les revenus étaient, en 1999, autour de 66 millions de dollars, ils sont aujourd'hui de 78 638 063 dollars.<sup>18</sup> Si les budgets avaient été indexés simplement en suivant le rythme de l'inflation ils seraient aujourd'hui de 91 millions de dollars. Le manque flagrant et récurrent de financement de ces institutions est indéniable. Il y a urgence à agir pour préserver l'intégrité de la mission de ces différentes institutions qui font la fierté des Québécoises et des Québécois et qui participent d'ailleurs grandement à la diffusion et à la production de documentaires.*

## **Conclusion**

*Si nous voulons que la culture puisse demeurer ce lien d'humanité et de citoyenneté entre les Québécoises et les Québécois, le Gouvernement doit demeurer un chef de file en la matière. N'est-ce pas d'ailleurs ce même gouvernement québécois qui a par le passé sensibilisé le Gouvernement canadien ainsi que plusieurs autres gouvernements à travers le monde à la question de la diversité culturelle? Les efforts du Québec n'avaient-ils pas finalement incité le Canada à ratifier la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en 2007 ? Cette convention rappelait alors au monde qu'il est légitime pour un pays de vouloir protéger sa culture nationale en la soustrayant de certains accords économiques. Aujourd'hui, le Québec doit relever un défi de la même ampleur. En finançant la culture par de nouvelles mesures innovantes adaptées à la réalité technologique d'aujourd'hui, il doit montrer l'exemple, afin que la culture puisse continuer de jouer pleinement son rôle au développement harmonieux de la société et qu'elle ne devienne pas une simple marchandise soumise aux lois du marché.*

*L'Observatoire du documentaire tient à souligner son engagement à collaborer pleinement avec le Ministère de la Culture et des Communications, dans l'éventualité où celui-ci voudrait approfondir sa réflexion sur la place du cinéma documentaire au Québec et sur les mesures qui favoriseraient son déploiement et son rayonnement dans l'avenir.*

Rédaction

***Benjamin Hogue***  
**Directeur**

Sous la présidence de

***Hugo Latulippe***  
**Président**

## Références

---

- <sup>1</sup> *La politique culturelle du Québec. Notre culture. Notre avenir.* Gouvernement du Québec, 1992, p. VI  
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/politique-culturelle-intro.pdf>
- <sup>2</sup> *Statistique sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante, Édition 2015, tome 2. Production, financement, diffusion et patrimoine cinématographique.* Observatoire de la culture et des communications du Québec. Errata. p. 3  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/film2015-tome2.pdf>
- <sup>3</sup> *Communiqué. Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine - La ministre Hélène David fait valoir l'importance de la culture et du patrimoine québécois.* Ministère de la culture et des communications, 8 juillet 2015  
[https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&no\\_cache=1&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=7224&cHash=b5f60840f8d3f923edc44a14009db424](https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=7224&cHash=b5f60840f8d3f923edc44a14009db424)
- <sup>4</sup> *Consultation publique. Renouveau de la politique culturelle du Québec. Cahier de consultation.* Ministère de la Culture et des Communications, 2016, p. 13  
[https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique\\_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf)
- <sup>5</sup> *Forum annuel de l'Observatoire du documentaire.* Observatoire du documentaire, 19 novembre 2015  
<http://obsdoc.ca/2015/12/09/retour-sur-le-forum-2015-de-lobservatoire-du-documentaire-captation-video/>
- <sup>6</sup> *Le divertissement en ligne : des utilisateurs de plus en plus nombreux.* CEFRIO, octobre 2015, p.1  
<http://www.cefrio.qc.ca/netendances/le-divertissement-en-ligne-des-utilisateurs-de-plus-en-plus-nombreux/regarder-la-webtele-et-des-videos-en-ligne/>
- <sup>7</sup> *Rapport de surveillance des communications.* CRTC, octobre 2015, p. 10  
<http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2015/cmr.pdf>
- <sup>8</sup> *Plaidoyer pour une taxe additionnelle sur les services internet et de téléphonie mobile dédiée à la création de nouveaux produits culturels québécois.* AQPM, décembre 2015, p. 4 et 5.
- <sup>9</sup> *Consultation publique. Renouveau de la politique culturelle du Québec. Cahier de consultation.* Ministère de la Culture et des Communications, 2016, p. 15  
[https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique\\_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf)
- <sup>10</sup> *La politique culturelle du Québec. Notre culture. Notre avenir.* Gouvernement du Québec, 1992, p. 124  
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/politique-culturelle-chap4.pdf>
- <sup>11</sup> *La politique culturelle du Québec. Notre culture. Notre avenir.* Gouvernement du Québec. Intro, 1992, p. VII et VIII  
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/politique-culturelle-intro.pdf>
- <sup>12</sup> *La politique culturelle du Québec. Notre culture. Notre avenir.* Gouvernement du Québec, 1992, p. VII et VIII  
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/politique-culturelle-intro.pdf>
- <sup>13</sup> *Rapport du Groupe de travail sur les enjeux du cinéma (GTEC).* SODEC, 2013, p. 62  
[http://www.sodec.gouv.qc.ca/libraries/documents/gtec\\_rapport\\_nov2013.pdf](http://www.sodec.gouv.qc.ca/libraries/documents/gtec_rapport_nov2013.pdf)
- <sup>14</sup> *Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, volume 2. Une réforme touchant tous les modes d'imposition.* Gouvernement du Québec, mars 2015, p.139  
[http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Volume2\\_RapportCEFQ.pdf](http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Volume2_RapportCEFQ.pdf)
- <sup>15</sup> *Plaidoyer pour une taxe additionnelle sur les services internet et de téléphonie mobile dédiée à la création de nouveaux produits culturels québécois.* AQPM, décembre 2015, p. 7

---

<sup>16</sup> *Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, volume 2. Une réforme touchant tous les modes d'imposition. Sommaire. Gouvernement du Québec, mars 2015, p. 32.*

[http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Sommaire\\_RapportCEFQ.pdf](http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Sommaire_RapportCEFQ.pdf)

<sup>17</sup> *Communiqué. Financement des arts et des lettres : Québec n'emboîte pas le pas à Ottawa. Mouvement pour les arts et les lettres, 17 mars 2016.*

<http://www.mal.qc.ca/nouvelle.php?n=89>

<sup>18</sup> *Rapports annuels. Télé-Québec, 2014-2015 et 1998-1999*

<http://www.telequebec.tv/societe/rapports-annuels/>